

Procès-verbal de la séance du mercredi 22 juin 2022

En préambule, la *Présidente* du Conseil général, Mme Pilar Seoane, demande aux personnes qui n'étaient pas présentes à la séance du 28 avril dernier, de bien vouloir venir à la fin du Conseil vérifier si les coordonnées inscrites sur la liste des membres du Conseil général sont justes et, au besoin, les compléter avec leur adresse, leur email et leur numéro de téléphone, ceci afin de mettre à jour cette liste.

Puis la *Présidente* du Conseil souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare ouverte cette séance du Conseil général. Il est 20 h 05.

Elle précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail du secrétaire.

Elle signale la présence de Mme Natacha Mahaim du journal « l'Omnibus ».

La *Présidente* demande une légère modification du point n° 5 de l'ordre du jour par rapport à son intitulé: « Bureau du Conseil: Election d'un (e) nouveau (nouvelle) Président (e) » et souhaite apporter la modification suivante: « Election du bureau du Conseil ».

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et se présente comme suit:

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 28.04.2022
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. Préavis 06.2022/1 : Rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2021
5. Election du bureau du Conseil
6. Activités des commissions intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

La *Présidente* demande à Mmes Dominique Leemann, Edith Gachet et Frédérique Schneider de fonctionner comme scrutateur (trices) pour cette séance.

1. Assermentations

Aucune demande d'assermentation n'a été déposée.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 28. 04. 2022

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte 47 membres.

<i>Appel :</i>	- Présents :	33 membres
	- Excusés :	14 membres
	- Non excusé :	0 membre
	- Quorum :	16
	- Majorité simple :	17
	- Bulletin secret :	7
	<i>Le quorum est atteint.</i>	

M. André Loewer pose une question concernant le PV qui commence à la page 60.

Le secrétaire indique que M. le Préfet a demandé à ce que la pagination des PV commence au début de la législature. Les anciens PV comportent ainsi une pagination continue. Le PV du 28 avril dernier commence à la page réelle et va de 60 à 72.

Le procès-verbal du 28 avril 2022 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications de la Présidente du Conseil

- La *Présidente* annonce le départ de Mme Barbara Favey qui arrête son mandat de scrutatrice après 20 ans passés dans cette fonction.
Tout le Conseil général et la Municipalité la remercient pour son investissement et sa présence. Au nom du Conseil général, Mme Pilar Seoane lui remet un petit présent.
Les membres du Conseil applaudissent Mme Barbara Favey.

- La *Présidente* poursuit en lisant une lettre de démission de M. Charly Clerc :

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général de Pompaples,

Par la présente,

Je vous fais part de ma décision de démissionner de la fonction de Secrétaire du Conseil général, fonction que j'occupe depuis le début de l'année 1999.

Je remercie les membres du Conseil général pour la confiance témoignée tout au long de ces années qui ont vu se succéder pas moins de six Présidentes et Présidents.

Je remercie aussi toutes les Municipales et Municipaux que j'ai pu côtoyer durant toutes ces années.

Je remets ma démission de la fonction de Secrétaire du Conseil général pour le 31 décembre 2022.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations ».

Les membres du Conseil applaudissent M. Charly Clerc, secrétaire du Conseil.

- La *Présidente* rappelle que les prochaines votations fédérales auront lieu le 25 septembre 2022 et que le prochain Conseil général est prévu le 13 octobre 2022, mais que cette date doit être encore à confirmer.

4. Préavis 06.2022/1: Rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2021

La *Présidente* donne la parole à M. Gilles Pittet, rapporteur de la Commission de gestion.

Préambule

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil.

Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport

La Commission de gestion composée de Messieurs Georges Barré, Stéphane Schneider, Charly Clerc et Gilles Pittet s'est réunie à plusieurs reprises depuis mars dernier.

Elle a procédé à la visite du nouveau refuge, de l'immeuble communal de Montanney 3, de la place de jeux et de l'abri PC.

Elle s'est entretenue avec la Municipalité à diverses reprises, dans des compositions différentes, et a obtenu des réponses aux questions soumises à celle-ci.

Comptabilité

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, liste des engagements hors bilan ainsi que rappel des ententes intercommunales. Ce contrôle est effectué selon la norme d'audit suisse 910 (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Le nombre d'entreprises appelées à soumissionner, ainsi que les devis, adjudications, contrats, décomptes, factures, opérations comptables y relatives, respect des montants octroyés selon les préavis acceptés et existence des garanties bancaires ;
- Les diverses factures de fonctionnement des postes suivants :
 - Administration générale
 - Finances
 - Domaines et bâtiments
 - Travaux
 - Instruction publique et cultes
 - Police
 - Sécurité sociale
 - Services industriels

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;
- Aucun élément ne nous laisse à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

En résumé :

- L'exercice 2021 se conclut par un excédent de revenus de CHF 252'026.98, avec une marge d'autofinancement positive de CHF 244'765.72.
- La Commission félicite et remercie la boursière pour le travail réalisé durant l'année.

Etat du patrimoine

- La construction du refuge est très satisfaisante et a rempli les différentes contraintes légales inhérentes aux différentes étapes d'un tel projet ;
- L'état général de l'immeuble Montanney 3 a été valablement amélioré suite aux travaux réalisés ;
- La place de jeux, si elle remplit toujours les critères minimaux de sécurité, nous a néanmoins conduits au constat que des éléments en bois présentent une certaine usure ;
- La visite de l'abri PC n'amène pas de remarque particulière.

Commentaires et suggestions

- Les travaux d'assainissement du chemin du Champ Courbe font partie du rapport de gestion de la Municipalité. La Commission, considérant que ce chantier n'est pas bouclé, ne se prononce pas cette fois, mais procédera aux contrôles usuels durant l'exercice 2022 ;
- Nous avons remarqué que la fiduciaire qui vérifie les comptes de la Commune œuvrait depuis de nombreuses années. Il serait éventuellement judicieux de faire un appel d'offre dans ce domaine-là ;
- Le même constat est porté s'agissant de l'architecte qui a conduit deux chantiers pour la Commune en 2021 ;
- La Commission a constaté que les réceptions d'ouvrage selon les normes SIA ne figurent pas systématiquement dans les chantiers majeurs gérés par la Commune. De fait, la formalisation et l'acceptation de la bienfacture des travaux manquent parfois ;
- Suite aux différentes questions posées lors des visites, la Commission a constaté un manque de formalisation des procédures. Nous suggérons l'élaboration de processus pour éviter principalement toute perte de savoir ou pour permettre ponctuellement la délégation de certaines tâches ;
- La Commission a constaté que les cahiers des charges des employés communaux dataient quelque peu. Considérant les différentes évolutions professionnelles, une mise à jour de ces documents serait bienvenue ;
- Si les données informatiques sont certes annoncées protégées, la Commission ne peut qu'encourager ses utilisateurs, Conseillers municipaux et employés communaux, à renouveler leurs connaissances en matière de cybersécurité, le facteur humain étant malheureusement souvent la première faille constatée en cas d'attaque.

En conclusion

La Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal ;
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2021 ;
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2021.

La *Présidente* du Conseil demande à la Municipalité si elle a un complément d'informations.

M. Alain Bonzon, syndic, indique que le préavis de la Municipalité comporte neuf pages. Il est suffisamment détaillé. Toutefois, il se tient à disposition pour apporter des renseignements complémentaires.

La *Présidente* ouvre la discussion.

- *M. Frédy Bovet* signale qu'il a lu le rapport sur la gestion et les comptes 2021. Il le trouve extrêmement clair et détaillé. Il félicite la Municipalité pour son excellente gestion. Les contribuables de Pompaples ont payé beaucoup d'impôts en 2021. Le budget prévoyait un déficit d'une centaine de milliers de francs. Les comptes 2021 bouclent sur un excédent de revenus de CHF 252'026.98.

Il poursuit en demandant une explication concernant la page non numérotée de l'exercice 2021 « Structure du bilan ». Il a fait son diplôme de commerce en 1974 et ne retrouve pas l'Actif et le Passif. Que signifient les éléments figurant sur cette page?

Rép. de M. le Syndic: « C'est un résumé des contrôles faits sur la qualité de la comptabilité de la commune. Le taux de couverture financière des réserves (point 1) se retrouve calculé sur la fin de la page. C'est peut-être là que se trouve le problème... Les réserves comptables figurent au bilan. En principe, la commune doit avoir « en poche » le montant des liquidités. Par exemple, si la Municipalité propose au Conseil de financer la construction du refuge à hauteur de CHF 450'000.-- par les fonds de réserve, ces fonds doivent être à disposition. En calculant le taux de couverture, on prend le montant des liquidités bancaires ou postales et on constate que cette couverture est de 91,85 %. Il s'agit du montant des liquidités proportionnellement à l'annonce officielle faite

dans le bilan des réserves. Dans la comptabilité, nous avons déjà payé CHF 126'525.55 du PACom. Pour prélever, le désir est d'avoir terminé l'objet. Cette année, beaucoup de prélèvements dans les réserves ont été faits car on a terminé le refuge, Montanney et le chauffage à distance.

On n'est pas au bout du PACom et cette somme n'a pas été prélevée dans les réserves d'où un écart. Si on était en fin du PACom, le taux de couverture serait de 98,69 %.

Si on prélevait année après année dans les réserves en fonction des travaux réalisés, le taux de couverture serait de 98,69 % ».

M. Frédy Bovet poursuit en demandant quelle est la fortune nette de la commune.

En réponse, M. Alain Bonzon indique qu'il ne dispose pas des comptes ici. C'est un fichier « Bourse » faisant partie des documents remis à la Commission de gestion.

- M. André Loewer indique qu'il vient de participer à un Conseil de l'AIEM et qu'une remarque a été faite concernant la votation de la gestion de la commune ainsi que la votation des comptes. Cela doit être fait séparément. Dans l'article 95 du Règlement du Conseil général, c'est écrit: « Le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes ». L'AIEM a demandé de voter la gestion et ensuite, de voter les comptes. D'après le préavis, le vote se fait sur les deux en même temps. Il faut demander au Conseil s'il est d'accord de procéder de cette façon.

La Présidente du Conseil se demande si on peut aller au-delà du règlement. Elle pose la question: « Le Conseil est-il d'accord de procéder tel que cela a été fait jusqu'à maintenant, soit d'accepter gestion et finances en même temps? »

Le Conseil général accepte cette façon de procéder à l'unanimité moins une abstention.

- M. Frédy Bovet indique que dans les conclusions du rapport de la Commission de gestion, on trouve deux points « approuver le rapport de gestion » et « accepter les comptes tels que présentés ». On pourrait le faire en deux fois, ce qui permettrait d'être conforme au règlement.

La Présidente rappelle que le Conseil vient d'approuver qu'il n'y ait qu'une seule votation ce soir.

M. le Syndic signale qu'il doit modifier le préavis dans ce cas et qu'il doit aller contre le règlement. La Municipalité a demandé au Conseil général:

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver les comptes 2021

M. André Loewer revient à l'art. 95: « Le Conseil général doit délibérer séparément sur la gestion et sur les comptes ».

M. le Syndic indique que dans le préavis, c'est fait et que la Commission de gestion n'a pas séparé.

La Présidente rappelle que le Conseil général a pris, pour ce soir, la décision de ne pas séparer.

M. Frédy Bovet ajoute que dans l'art. 95, le Conseil délibère séparément sur la gestion et les comptes et ne parle pas du vote séparément.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis n° 06.2022/ 1 qui sont, pour rappel, les suivantes:

« La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2021 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général:

- **d'approuver le rapport de gestion**
- **d'approuver les comptes 2021 bouclant comme suit:**

Total des charges :	CHF	3'800'877.76
Total des revenus :	CHF	4'052'904.74
Excédent des revenus reporté au capital :	CHF	252'026.98

Total du bilan :

CHF 5'093'078.50

- **de donner décharge à la Municipalité et à sa Boursière pour l'exercice 2021 ».**

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 06.2022/1 concernant les comptes 2021 est accepté à l'unanimité.

5. Election du bureau du Conseil

- Election du (de la) Président(e):

Faisant suite à son annonce lors du dernier Conseil, il est nécessaire, à ce jour, de procéder à l'élection d'un (d'une) nouveau (elle) Président (e).

En tant que *Présidente* actuelle, elle se tourne vers le Vice-Président actuel, M. André Loewer, afin de lui demander s'il souhaite briguer ce mandat.

M. André Loewer est intéressé par ce poste de Président du Conseil.

Mme Pilar Seoane demande si d'autres personnes sont candidates.

Ce n'est pas le cas. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Seul candidat, *M. André Loewer est élu à l'unanimité moins une abstention.* Le Conseil général l'applaudit.

- Election d'un (d'une) Vice-Président(e) ou de deux:

La *Présidente* demande si un membre du Conseil est intéressé par ce poste.

Devant le silence des membres du Conseil, la *Présidente* indique que deux possibilités se présentent: attendre que quelqu'un se propose ou alors, si le Conseil est d'accord, de reporter cette nomination lors de la prochaine séance,... ce qui n'est pas faisable non plus.

Le silence est toujours de mise...

La *Présidente* propose alors Mme Edith Gachet. Cette dernière décline cette proposition car elle n'est pas trop à l'aise avec l'informatique.

- M. Jean-Bernard Tesauri pose une question concernant les quatorze excusés de ce soir car d'après lui, deux d'entre eux seraient capables de tenir cette fonction.

- M. Frédy Bovet cite un point du règlement qui pourrait sauver la situation ce soir; c'est l'art. 17 du Règlement: « Le bureau du Conseil est composé du président et de deux scrutateurs ». Ce qui veut dire que sans vice-président, le bureau peut fonctionner...

- Le secrétaire du Conseil, M. Charly Clerc, explique que le bureau du Conseil, avec le président et deux scrutateurs, c'est pour nommer les commissions.

La *Présidente* rappelle que le bureau du Conseil doit être constitué d'un président, d'un vice-président et de scrutateurs.

- M. Stéphane Schneider propose M. Frédy Bovet. Ce dernier trouve que les personnes de plus de soixante-cinq ans devraient se retirer de la vie publique.

La *Présidente du Conseil* cite alors l'art. 8 du Règlement:

« Le Conseil nomme chaque année dans son sein:

- a) Un président,

- b) Un ou deux vice-présidents,
- c) Deux scrutateurs et des suppléants ».

Conformément à cet article, il est nécessaire de nommer un (e) vice-président (e) ce soir.

Plusieurs membres font des suggestions:

- Le secrétaire du Conseil termine son mandat au 31 décembre 2022: ne pourrait-on pas reporter cette élection au prochain Conseil? (M. Patrick Favey),
- Un autre cite l'art.28 du Règlement: « En cas d'empêchement, le président est remplacé par le premier vice-président, celui-ci par le second et, en cas d'absence simultanée de ceux-ci, par un des membres du bureau ou par un président ad hoc désigné par l'assemblée pour la séance » (M. Frédy Bovet).

Le *secrétaire du Conseil* fait remarquer que dans cet article il est indiqué « par le premier vice-président et celui-ci par le deuxième vice-président », ce qui implique aussi la nomination d'un deuxième vice-président.

Le silence reprend dans l'assemblée...

La Présidente du Conseil se propose, afin de laisser du temps à un (e) candidat (e), de prendre le relais de la vice-présidence jusqu'au prochain Conseil.

Pour le *secrétaire du Conseil*, ce n'est pas possible.

M. Jean-Bernard Tesauri explique que l'on peut nommer un vice-président par intérim et, au prochain Conseil, modifier « par intérim » par quelqu'un de définitif.

La Présidente du Conseil indique que si personne ne se décide ce soir, c'est elle qui nomme « l'intérim », donc elle s'impose. La personne qui se déciderait ce soir pourrait aussi très bien démissionner lors de la prochaine séance. Cette solution serait bien plus confortable. Mais... la Présidente rectifie ses dires: elle peut proposer quelqu'un et non pas imposer. Si c'est une proposition, cette personne-là prendrait ce mandat temporairement même si elle décidait de démissionner lors de la prochaine séance.

M. Frédy Bovet a encore une dernière question pour le secrétaire: « Pourquoi la proposition de la Présidente actuelle d'être nommée, ce soir, vice-présidente pour une durée limitée ne fonctionne pas? »

En réponse, *M. Charly Clerc* indique que c'est peut-être un désintéret de la part de membres.

M. Frédy Bovet poursuit en disant que c'est la deuxième fois ce soir qu'on est confronté au fait qu'on ne peut sortir de la salle tant que quelqu'un n'est pas désigné.

En réponse, le *secrétaire* signale qu'il pourrait y avoir une suspension de séance ou un report de la séance de 24h.

La Présidente du Conseil indique que son souhait n'est pas de faire durer cette séance. Des propositions ont été faites mais qui, apparemment, ne sont pas faisables.

Soit elle propose quelqu'un, soit quelqu'un se propose... Le secrétaire a raison: si elle prend cette vice-présidence par intérim, cela signifie un désintéret de la part du Conseil mais, en même temps, quatorze personnes manquent ce soir...

La *Présidente* n'a pas envie de s'éterniser encore longtemps sur ce point.

Finalement, Mme Edith Gachet se propose pour prendre cette vice-présidence.

C'est un ouf de soulagement pour les membres du Conseil général qui applaudissent.

La *Présidente* du Conseil remercie Mme Edith Gachet.

- *Election des scrutateurs (trices):*

Il s'agit maintenant de trouver deux scrutateurs (trices) pour remplacer Mmes Barbara Favey et Edith Gachet (ne peut pas cumuler deux mandats).

Mlle Joëlle Schneider, absente ce soir car elle effectue un stage à l'étranger, se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité.

Puis *M. Kevin Chassay* se porte aussi candidat. Il est élu à l'unanimité.

Les quatre autres scrutateurs (trices) se représentent et sont réélus tacitement. Il s'agit de: Mme Evelyne Paillard et Dominique Leemann, de Mlle Frédérique Schneider et de M. Georges Barré.

- Le Conseil revient sur le mandat de *Mme Edith Gachet* et procède à son élection. Elle est élue à l'unanimité « vice-présidente » du Conseil général.

6. Activités des commissions intercommunales

AS17 :

(déléguées : Mmes Dominique Leemann et Karen Malherbe Martelli - suppléante : Mme Céline Behrens Loewer)

Mme Dominique Leemann indique que le Conseil scolaire intercommunal s'est réuni le 19 mai dernier. Lors de cette séance, Mme Ruiters et M. Perez ont été réélus au poste de présidente et de vice-président.

Le Comité de direction a informé les membres que « MicroGis », la société chargée d'étudier le plan de développement, avait déjà remis un rapport provisoire, que les projets de jeux peints dans les cours avaient débuté et que le projet « Urban Skate » était à l'enquête.

Deux préavis étaient à l'ordre du jour. Le premier concernait les comptes 2021 et le rapport de gestion. Les sommes des comptes ont été plus élevées que ne l'avait prévu le budget: la sous-évaluation de l'entretien des bâtiments, la sécurisation de certains endroits, le salaire des boursières pendant la période de passation du témoin et des remplacements dans le service « conciergerie » durant le Covid sont parmi les raisons de cette différence.

Les comptes et le rapport de gestion ont toutefois été acceptés à l'unanimité.

Le second préavis concernait une demande de crédit d'investissement pour l'installation d'écrans interactifs dans les locaux dédiés à l'enseignement. Le projet numérique est un projet de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et de Tessin. Le financement de la demande d'investissement est de CHF 340'000.--. La Cogefi aurait souhaité diminuer cette somme de CHF 60'000.-- et ne pas équiper toutes les classes. Après moultes discussions, c'est le préavis proposé par le Codir qui a été accepté. Toutes les classes seront équipées.

La Présidente ouvre la discussion, mais personne n'a de questions à poser.

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Benjamin Wicky - suppléants : MM. Cyril Monnier et Georges Barré)

M. André Loewer présente le rapport des activités de la commission intercommunale :

« Depuis mon dernier rapport du 28 avril 2022, l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) s'est réunie une fois, le samedi 18 juin 2022 dans la salle du Conseil Communal d'Eclépens pour une séance du conseil intercommunal, suivie d'une présentation du futur PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) de l'AIEM par M. Jean-Pierre Richoz du bureau d'ingénieur RWB d'Yverdon-les-Bains, puis une visite des différents ouvrages de l'AIEM, et finalement un repas de midi pris au restaurant de Pompaples. Je n'ai malheureusement pas pu assister à la visite et au repas et laisserai le soin à notre municipal Dominique Bataillard de vous en faire un résumé.

Lors du conseil du 18 juin 2022, le conseil intercommunal a :

- Accepté le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022
- Le président et le CODIR n'ont pas eu de communication à nous transmettre
- Accepté les comptes et le rapport de gestion séparément pour l'année 2021 avec :
des revenus de CHF 1'013'697.73,
des charges de CHF 624'711.57,
et un excédent de recettes de CHF 388'986.16.

Le CODIR a décidé de procéder à deux amortissements extraordinaires pour un montant total représentant

l'excédent de recettes pour 2021, soit CHF 388'986.16, pour la Cibotte et le chemin de la Venoge à Eclépens ainsi que pour le réservoir de la Cressonnière à La Sarraz.

Le « Fonds de réserve » se monte au 31.12.2021 à CHF 696'846.25.

- Accepté un crédit de CHF 141'625.50 pour la mise en conformité de la protection incendie du camping de la Venoge à La Sarraz.
- Procédé à l'élection de son bureau, qui repart à l'identique pour une année.

La prochaine séance du conseil intercommunal de l'AIEM est agendée au mardi 6 décembre 2022, avec au minimum le budget à l'ordre du jour.

En cas de questions, vous pouvez consulter le site internet de l'AIEM www.eauxdumormont.ch ».

M. Dominique Bataillard, municipal, donne un résumé de la visite des différents ouvrages de l'AIEM:

« Après l'assemblée, une pause *café croissants* s'est imposée. Ensuite, ce fut le déplacement à la station de pompage de Cinq-Sous, là où l'eau est pompée dans la nappe phréatique pour être amenée au réservoir du Mormont; puis poursuite de la visite vers la station d'accélération du Pré Moré située vers la ferme des Reymond entre La Sarraz et Eclépens. Là, l'eau est poussée pour La Sarraz depuis le réservoir du Mormont ou contre Eclépens depuis le réservoir de la Cressonnière selon la demande.

Ensuite, les personnes présentes ont repris leurs voitures pour se rendre sur Pompaples afin de visiter le réservoir de la Cressonnière qui se situe sur les hauts de St-Loup. La visite s'est terminée aux sources qui se trouvent au fond de La Vaux.

Puis une petite assiette fut servie à l'auberge du Milieu du Monde ».

- M. Frédy Bovet s'informe au sujet de l'approvisionnement en eau car certaines communes connaissent des restrictions d'eau actuellement.

M. Patrick Favey apporte un complément: « Actuellement, la Cressonnière débite 1'700 l/min, Holcim consommait 2'000 l/min mais maintenant c'est beaucoup moins. La réserve, c'est de pomper dans la nappe: 6'000 l/min (le maximum est à 7'000 l/min). Il existe aussi une concession de 3'000 l/min avec l'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) qui nous met en relation avec Oulens du côté de Cridec. L'AIAE est connectée aussi avec Lausanne... »

AIPCV :

(déléguée : Mme Marguerite Bonzon - suppléante : Mme Myriam Schär)

Mme Marguerite Bonzon indique que la séance du Conseil intercommunal de l'AIPCV s'est tenue le 3 mai 2022.

Trois préavis ont été soumis et ont été approuvés par le Conseil intercommunal:

- **Préavis 01/2022: préavis relatif aux comptes 2021.**

Il a été signalé qu'en raison du mauvais temps au mois de juillet l'année passée et suite au retard du début de l'ouverture de la piscine à cause du Covid, la vente des abonnements a subi une chute de 50%. Les comptes étaient évidemment moins bons. Il en est résulté une petite augmentation concernant les versements à faire par les communes.

Le préavis a été adopté à la majorité.

- **Préavis 02/2022 : Demande de crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la piscine** qui va en parallèle avec la réfection du toit du restaurant.

Cela concerne l'installation de 256 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit en réfection du restaurant et sur les façades sud des bâtiments de la piscine. Ces panneaux devraient couvrir en été le 17 % des besoins de la Piscine. Durant les autres mois la production sera facturée au restaurant.

Le crédit demandé est de CHF 150'000.-- à amortir sur 20 ans.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

- **Préavis 03/2022 : Création d'un site internet.**

Le site WEB créé en 2017 lors du crowdfunding pour le toboggan n'est plus adapté et n'était pas prévu pour durer. Le projet de nouveau site internet vise à améliorer significativement la présence de l'AIPCV en ligne tout en allégeant le travail de l'administration et du personnel.

Le conseil intercommunal a *accepté à l'unanimité* d'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 16'000.-- , à amortir en 10 ans.

La 1^{ère} étape, soit le nouveau site www.piscinedelavenoge.ch est déjà terminée. Plein de cours sont proposés.

La 2^{ème} étape , soit le module de réservation et de paiement des cours en ligne sera bientôt effective (la semaine prochaine).

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey indique qu'une séance s'est tenue le 11 mai 2022 dans la salle de la Biolle à Pompaples afin d'étudier et d'approuver les comptes 2021.

Suite aux explications données par le boursier et la personne du service technique, les comptes ont été approuvés.

Quelques remarques semblent intéressantes à relever: une grosse augmentation au niveau du prix de l'électricité est à prévoir et les débitmètres prévus au budget 2021 ont été posés à la sortie du village de Pompaples ce qui va permettre d'avoir une clé de répartition plus juste ainsi qu'un contrôle d'éventuelles fuites sur la conduite. Un deuxième compteur a été posé à Ferreyres.

M. Dominique Bataillard, municipal, informe que lorsque la SIEE sera dissoute, ce sera l'EHWV (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge - Veyron). Afin de présenter le projet de la nouvelle STEP, une séance publique se tiendra le jeudi 8 septembre 2022, à 19h30, au Casino de La Sarraz. Des chiffres seront donnés et ce sera très intéressant dans la perspective du vote au mois de décembre.

La Présidente indique que ce soir, pour la 1^{ère} fois, elle fait appel à la commission de l'AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay).

AJERCO :

(déléguée : Mme Myriam Schär - suppléante : Mme Patricia Kettinger)

Mme Myriam Schär étant absente, c'est Mme Patricia Kettinger qui donne un résumé de la dernière séance du Conseil intercommunal du réseau AJERCO.

« Le Conseil intercommunal du réseau Arjeco s'est rassemblé le jeudi 12 mai à la salle villageoise de Mex.

Lors de cette séance, les nouveaux délégués des conseils généraux et communaux, récemment élus, ont été assermentés.

Le préavis concernant les comptes de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2021 a été adopté.

Le CODIR a également annoncé qu'un groupe de travail avait été mis sur pied récemment afin de comprendre le manque d'intérêt qu'ont les parents à placer leurs enfants chez des mamans de jour.

En effet, depuis ces dernières années, les accueils préscolaires et parascolaires collectifs sont très demandés au détriment de l'accueil en milieu familial.

Ainsi, il sera étudié pourquoi un tel phénomène est présent et comment revaloriser l'accueil en milieu familial, notamment en revoyant la communication.

Le CODIR a également fait connaître leur intention de mettre au budget 2023 la revalorisation des salaires, puisque ceux de notre réseau sont plus bas en comparaison des réseaux voisins ».

La Présidente du Conseil passe la parole à Mme Caroline Favey, municipale.

Mme Caroline Favey précise que pour la rentrée scolaire, pas mal de parents sont en train de se rebeller contre le réseau « AJERCO » du fait d'un manque de places. Ce ne sont pas les communes qui ne font pas leur travail.

L'ASI7 collabore avec le comité de l'AJERCO. Tous travaillent pour essayer de créer des places supplémentaires. Malheureusement, le manque de locaux est là.

Pour la prochaine rentrée, quinze places supplémentaires ont été créées à Eclépens (accueil pour les 5^{ème} et 6^{ème} uniquement à midi). C'est déjà en place depuis 2 ans. Cet APMI sera transformé en UAPE qui accueillera des élèves de la 5^{ème} à la 8^{ème} car maintenant on doit accueillir cette tranche d'âge dans l'unité. Vis-à-vis de la Loi, on doit le proposer. Cela permettra peut-être de libérer des places de la 1^{ère} à la 5^{ème} pour les faire passer en 6^{ème} - 8^{ème} et permettra de créer des places supplémentaires. La Municipalité est consciente que le but n'est pas encore atteint.

7. Communications de la Municipalité

- M. Vincent Studer indique que les travaux pour la pose du nouveau tapis vont commencer. Comme indiqué dans le « tout ménage », ce sera le dimanche 17 juillet prochain. La route sera fermée depuis samedi soir 23h45 jusqu'au lundi matin 5h. C'est un chantier très long pour poser ce tapis, notamment avec l'encollage: il ne faut pas de voitures,... Il faut penser à mettre sa voiture ailleurs si on veut l'utiliser le dimanche. Pour rappel, un « tout ménage » sera envoyé une semaine avant les travaux.

- M. Stéphane Schneider demande, par rapport à cet aspect-là, ce qu'il est prévu comme places? C'est un dimanche où on se repose, mais il travaille.

En réponse, M. Vincent Studer cite le parking vers la gravière à la sortie du village, le parking de la Biolle et le parking de St-Loup.

M. Alain Bonzon ajoute qu'il y a, le cas échéant, des places de parc devant chez son frère François à condition qu'on ne le bloque pas pour les tondeuses.

- *Autre question posée:* « Pourrait-on imaginer, à la sortie du village, de pouvoir se parquer sur le trottoir au bord de la route car de toute façon l'accès à Pompaples est bloqué? »

Rép M. Patrick Favey: « C'est un peu compliqué pour y accéder car il va y avoir le chantier avec les machines et les camions. Au besoin, on pourrait ouvrir la déchetterie ».

- *Autre remarque:* « Il serait utile d'indiquer sur le tout-ménage les endroits où le parpage serait possible ».

M. le Syndic signale que jusqu'à maintenant, une seule personne a posé la question du parpage. Les endroits seront mentionnés sur le tout-ménage.

- M. Stéphane Schneider pose une autre question: « Qu'en est-il des secours? Si une villa brûle par exemple ; faudrait-il attendre lundi matin? »

Rép. de M. Vincent Studer: « Il va s'informer pour voir si la question a été posée et le problème envisagé solutionné ».

- M. Charly Clerc a une question: « Il vient d'être cité de parquer, éventuellement, vers la déchetterie. Cela voudrait-il dire que la route communale pourrait être utilisée en direction de l'huilerie? »

Rép. de M. le Syndic: « Sachons que certains vont se parquer bizarrement. Mais l'essentiel est de ne pas passer par cette route. Soyons intelligents. Pompaples ne va coller personne. La gendarmerie est informée de cette fermeture et ne va pas coller les gens mal parqués ou qui passent par un endroit bizarre... Pour un jour et quelques heures, cela va bien se passer ».

La Présidente veut poser une question. Elle demande au vice-président, M. André Loewer, de la remplacer à la présidence.

- Mme Pilar Seoane demande, par rapport à ce qui a été précisé: « S'il pleut ce jour-là, les travaux pourront-ils avoir lieu? »

Rép. de M. Vincent Studer: « Non. On n'espère pas la pluie, car c'est toute une logistique assez importante qu'il a fallu mettre en place ».

Mme Seoane poursuit: « Au cas où il faudrait reporter ces travaux à un autre week-end, un rappel serait-il envoyé? »

Rép. de M. Studer: « Une communication serait faite. Si la date du report ne jouait pas, les travaux auraient lieu en septembre ».

Mme Seoane reprend sa place de *Présidente*.

- Mme Céline Behrens Loewer demande s'il sera possible de traverser la route à pied.

Rép. de M. Studer: « Ils vont poser de la colle ».

M. Patrick Favey indique qu'il y a un encollage et c'est pour ça qu'on ne peut utiliser la route (de 23h45 le samedi à 5h du matin le lundi). La semaine d'avant, la route sera dégrappée (grosses machines). Si une ambulance devait passer, les roues vont coller un bout et les pare-boues auront du goudron... mais elle va passer.

Il est à espérer que tous les Services ont été informés de cette situation. La mise en place du tapis devrait être faite d'ici dimanche soir afin de permettre un refroidissement pendant la nuit.

- M. le Syndic reprend la parole.

- Il remercie le Conseil général d'avoir adopté si facilement le préavis concernant les comptes 2021.
- Il remercie aussi Mme la Présidente, élue le 10 septembre 2020 et qui vient de faire presque deux ans dans son mandat. On se rend compte que ce n'est pas facile d'être remplacée.
- Il indique que le Conseil général du 13 octobre prochain n'aura certainement pas lieu.
- Il propose à M. Luis Monteiro de s'avancer afin de lui adresser quelques mots:

« Il y a un peu plus de 10 ans, la Municipalité d'alors jugeait nécessaire l'engagement d'un second employé communal à temps complet car les tâches assumées au sein de la commune prenaient de plus en plus d'importance et d'ampleur. Choisi parmi plusieurs prétendants, Pompaples accueillait le 1^{er} juin 2012 M. Luis Monteiro en qualité d'employé communal dédié à la voirie et à la conciergerie communale avec un cahier des charges étoffé. Luis est fidèle à son activité professionnelle et fait son travail avec respect et conscience professionnelle tout en étant à l'écoute des nombreux citoyens rencontrés au fil des saisons. Il forme avec M. Patrick Favey une équipe solide, équipe toujours désireuse d'œuvrer pour le bien de la commune et de sa population ».

M. le Syndic le remercie et lui remet une attention méritée qui lui permettra de passer un joli week-end avec sa famille. Puis il poursuit en disant qu'il y a peu de vin à Pompaples ces temps car les récoltes sont petites. M. Luis a eu 36 ans cette année. La « petite verrée » était qu'on fasse peut-être un cadeau un peu plus original: 36 = deux fois 18; il existe un couteau depuis cette année pour les 18 ans qui entrent dans la vie active. Il a été décidé de t'offrir ce couteau suisse au nom de la commune de Pompaples.

Les membres du Conseil général applaudissent M. Luis Monteiro.

M. le Syndic termine en souhaitant à chacun un excellent été.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Stéphane Schneider donne des nouvelles de la commission élue lors du dernier Conseil pour la rédaction du nouveau règlement de police Elle a commencé ses travaux de rédaction. Elle s'est principalement axée sur l'exemplaire fourni par le Canton. Si les membres ont des suggestions valables qu'ils aimeraient voir figurer dans ce règlement, ils sont priés de contacter les membres de cette commission (Mmes Françoise Salone et Evelyne Paillard et MM. Pascal Chassay et Stéphane Schneider).

La Présidente désire reprendre la parole en tant que membre et demande à nouveau à M. André Loewer de la remplacer.

- Mme Seoane a une interrogation et une question au sujet d'un courrier que plusieurs personnes ont reçu en date du 22 avril 2022, courrier qui parle de nuisances olfactives dans le quartier « En Montanney ». Des gens se

plaignent de poubelles ne sentant pas la rose. Au recto de la lettre figure ce qui doit être mis dans les poubelles (merci pour cette information). La Municipalité y indique également que si le problème devait persister, elle serait dans l'obligation de supprimer ce point de collecte.

Mme Seoane exprime sa surprise car ce point de collecte est beaucoup utilisé. A la place d'être tout de suite dans cette option-là, ne pourrait-on pas envisager une rencontre avec les habitants du quartier ou encore enterrer les poubelles? Évidemment, tout le monde n'est pas consciencieux et on peut trouver des déchets qui ne sont pas de l'ordre de ceux qui peuvent être mis dans ces poubelles. Des personnes de passage y jettent aussi leur poubelle. Cela touche tout un quartier.

Rép. de M. Vincent Studer: « Le problème date depuis de nombreuses années. Plusieurs solutions ont été cherchées avec la voirie: laver plus souvent les containers, des désodorisants ont été installés et aussi ne pas mettre dans la poubelle ce qui peut aller au compost. La Municipalité est un peu empruntée et il est difficile de trouver un autre endroit dans ce quartier. Il n'y a pas de solutions ».

Mme Seoane pense bien que le problème perdure. Il avait déjà été discuté à l'époque, avant la pose des capsules odorantes. Avec ces dernières, il faut absolument fermer la poubelle mais, malheureusement, tout le monde ne le fait pas et s'il y a trop de sacs, le couvercle ne ferme plus.

N'y aurait-il pas moyen, au niveau budgétaire, d'envisager des containers enterrés?

M. Patrick Favey indique qu'avec les containers enterrés, c'est encore pire pour les odeurs. A la déchetterie, sur cinquante personnes qui viennent, une seule vient à pied. Avec des poubelles plus grosses, les jus sont quand même là et avec les températures actuelles, ce n'est pas agréable. Il conclut en disant qu'il faut mettre dans la poubelle ce qui peut être mis.

M. Vincent Studer répète qu'il faut trouver une solution. Avant, des containers étaient sur le chemin de la Colline et ils ont été déplacés. Il faut que les gens fassent un effort.

Mme Seoane n'avait pas compris que le courrier avait été envoyé pour sensibiliser les gens.

- Mme Seoane a une deuxième question qui concerne un point discuté lors de la dernière séance. Il s'agit d'une proposition concernant les gendarmes couchés se trouvant à la sortie ou à l'entrée du village (côté Romainmôtier). Elle y passe régulièrement que ce soit en voiture ou à pied sur le trottoir. Il est vrai que la plupart des voitures freinent. Cependant, certaines ne freinent que légèrement d'où beaucoup d'effets sonores. Pour atténuer le bruit, ne serait-il pas plus simple, au lieu des gendarmes couchés, de faire une sorte de trottoir qui déborde sur la route et qui oblige les voitures à freiner. Ainsi il n'y aurait pas ces bosses.

Rép. de M. Vincent Studer: « Les gendarmes couchés seront mis aux normes et ce n'est pas nous qui décidons comment les faire et après de mettre quelque chose sur la route alors qu'elle vient d'être refaite. Peut-on mettre un îlot ou pas ...? C'est le Canton qui décide ».

Mme Seoane poursuit son idée. Les véhicules seraient obligés de freiner pour pouvoir se croiser. C'est une proposition.

M. Vincent Studer signale que sur la route de St-Loup, des gens disaient que des voitures roulaient un peu trop vite. Pendant deux fois deux semaines sur deux mois, un essai a été entrepris avec des ralentisseurs mis à la montée et à la descente: aucun effet de vitesse quoique les gens ne roulent pas plus vite.

La nouvelle route goudronnée sera munie d'une bande cyclable sur les deux côtés de la route et plus de ligne blanche.

M. Patrick Favey a déjà vécu ce moment-là: quand il a été projeté de faire des ralentisseurs, il a été proposé de faire quelque chose dans l'idée de Mme Seoane. Cependant. On n'a pas le droit car la route est classée « convois exceptionnels ». On n'est pas sur une route qui le permettrait (dixit le Canton).

Mme Seoane indique qu'elle n'était pas au courant par rapport à ce que vient de dire M. Favey.

Mme Seoane reprend sa place de *Présidente*.

- Mme Ruth Küffer a une question concernant les deux poteaux situés sur le trottoir devant chez elle. Il avait été discuté avec le municipal d'avant, M. Olivier Waber de les mettre un peu plus haut pour permettre aux poussettes de passer plus aisément. Une fois le travail terminé, les deux poteaux sont un peu plus bas...

M. Vincent Studer va le prévoir dans les travaux.

- Mme Janine Lehmann indique que les bus scolaires bloquent le chemin où elle habite et qu'il faut faire avec... Ce sont les aléas...

Plus personne ne demandant la parole, la *Présidente* clôt l'assemblée et remercie les membres du Conseil général pour leur participation Elle souhaite une bonne fin de soirée.

Il est 21h35.

La Présidente:

Le Secrétaire:

Pilar Seoane

Charly Clerc